

Charte d'adhésion

Par leur adhésion à l'**Alsape**, association d'industriels pour la protection de l'environnement, les Entreprises, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Groupements Professionnels s'engagent :

- à développer une politique volontaire en matière de protection de l'environnement,
- à soutenir l'Association dans toutes les initiatives nécessaires qu'elle serait amenée à prendre pour concilier les intérêts et possibilités des industriels avec l'intérêt général et la réglementation en vigueur,
- à assurer une liaison et un échange d'informations permanentes avec l'Association, les autres membres et notamment les représentants de l'industrie dans les Comités de Bassin et CODERST,
- à respecter la confidentialité des informations lors des échanges avec l'Association et/ou ses membres,
- à respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle de l'Association,
- à respecter le règlement intérieur de l'Association,
- à défendre et à appliquer les décisions prises en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration de l'Association,
- à s'exprimer au nom collectif de l'**Alsape** dans les instances pour lesquelles l'Association leur aurait confié un mandat particulier.

Le Conseil d'Administration de l'**Alsape** se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire vis-à-vis de l'Adhérent qui viendrait à manquer à l'une des règles de cette Charte.

Fait à Roanne
Le
Pour l'Alsape,
Son président
Jean-Louis DANJOUX



Fait à, le.....

Pour

.....